

JUIN 2021



Bonjour à tous,

Nous souhaitons faire avec vous un point dans cet Edito sur les différentes plateformes existantes en ce qui concerne votre obligation triennale de DPC et ce que vous pouvez/devez y déclarer.

A noter – important : selon la voie de validation de votre obligation triennale de DPC que vous aurez choisie, vous aurez à renseigner l'une OU l'autre de ces deux plateformes.

Plateforme mondpc :

C'est la plateforme de l'Agence nationale du DPC, sur laquelle vous devez créer un compte pour avoir accès au document de traçabilité DPC - [cliquez ici pour créer votre compte](#)



C'est sur cette plateforme que vous devrez déclarer au fil de l'eau :

- les actions de DPC indemnisées par l'ANDPC que vous aurez suivies sur la période triennale.
- ainsi que votre participation au dispositif d'accréditation des équipes radiologiques (si c'est cette voie de validation que vous aurez choisie).

Cette plateforme s'adresse à tous les professionnels de santé, quel que soit leur mode d'exercice. Chaque professionnel y retrace donc toutes les actions de DPC qu'il aura suivies depuis 3 ans, en y joignant ses attestations de participation. Vous pouvez à tout moment éditer une synthèse de votre activité. Mondpc permet également de rendre compte du suivi de l'obligation auprès de l'autorité de contrôle (ordres, employeurs ou ARS).

Voici la liste des programmes de DPC indemnisés par l'ANDPC pour les radiologues :

- ODPC-RIM : <https://na.eventscloud.com/ehome/odpcrim/1023640/?Open>
- FORCOMED : <https://forcomed.fr/formation-dpc/eligible-dpc/>

Voici le site pour vous inscrire au programme d'accréditation des équipes radiologiques : <https://na.eventscloud.com/ehome/odpcrim/757265/?Open>

Plateforme parcourspro.online

C'est la plateforme de la Fédération des spécialités médicales (FSM), qui fédère l'ensemble des Conseils nationaux professionnels (CNP).

C'est sur cette plateforme que vous devrez déclarer les différentes actions que vous aurez sélectionnées parmi celles proposés par le CNP de Radiologie, dans l'hypothèse où vous aurez choisi de passer par le parcours de DPC défini par le CNP de votre spécialité : <https://parcourspro.online/> Attention ! Cette plateforme n'est pas encore complètement finalisée à ce jour.

Ainsi, si vous avez opté pour cette troisième voie de validation de votre obligation de CNP, nous vous conseillons de colliger de votre côté les différents justificatifs attestant de votre participation à ces activités, et de les déclarer ultérieurement sur la plateforme.

Ci-après, pour votre complète information, le parcours de DPC défini par le CNP de la Radiologie :

La réalisation de 6 actions sur la période triennale est recommandée par le CNP de Radiologie et Imagerie Médicale, parmi celles listées ci-après. Il est souhaité, parmi ces 6 actions, que des actions cognitives et réflexives soient combinées :

- Des actions de DPC délivrées par un Organisme Accrédité (OA DPC) s'inscrivant dans l'une des orientations prioritaires nationales ou spécifiques à la radiologie. Ce type de DPC est éligible à une indemnisation dans la limite des ressources de l'Agence Nationale du DPC (ANDPC)
- Une ou plusieurs actions de Formation Médicale Continue (FMC), dont les DU, ayant reçu le label de qualité de la FMC-RIM Une ou plusieurs actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques de type registre, CREX, RMM, RCP (voir site HAS « démarches et méthodes de DPC »)
- Participation à un ou plusieurs congrès de radiologie et imagerie médicale français, européens ou internationaux, notamment les Journées Francophones de Radiologie et Imagerie Médicale
- Participation régulière et documentée à des réunions professionnelles
- Nomination en tant qu'expert auprès des Institutions, sur les sujets intéressant prioritairement la radiologie
- Participation régulière et documentée à une instance qualité au profit de sa structure

Nous vous souhaitons une bonne lecture.
Et espérons vous compter rapidement parmi nous !

Bien amicalement,

Jean-Nicolas Dacher,
Président de l'ODPC-RIM

L'équipe administrative ODPC-RIM

Comment valider mon obligation triennale de DPC ?

Le DPC reste obligatoire et vous disposez de 3 voies différentes pour le valider :

- Réaliser un programme de DPC proposé par un organisme qui a reçu l'agrément ANDPC.

La liste des programmes est disponible ici :

ODPC-RIM : <https://na.eventscloud.com/ehome/odpcrim/1023640/?Open>

FORCOMED : <https://forcomed.fr/formation-dpc/eligible-dpc/>

- Réaliser le parcours d'accréditation des équipes radiologiques proposé par l'ODPC-RIM en lien avec la Haute Autorité de Santé (HAS), sur lequel vous trouverez toutes les informations ici : <https://na.eventscloud.com/ehome/odpcrim/757265/?Open>

- Réaliser le parcours de DPC défini par le CNP de la spécialité (G4) qui combine à la fois des enseignements théoriques et des actions réflexives de type participation à une instance qualité au profit de sa structure ou à des réunions professionnelles

Quels sont les programmes qui seront proposés sur 2021 ?

Imagerie de l'épilepsie
Concepteur : Charles Mellerio

Prochaine session le 16 août

Imagerie IRM de la pathologie inflammatoire (SEP et apparentés) du système nerveux central
Concepteur : François Cotton

Programme encore ouvert pour l'exercice hospitalier seulement
[S'inscrire](#)

Gestion des risques hémorragiques en RI et anticoagulants

Concepteurs : Stéphanie Bécamel, Jean-Paul Beregi

Session lors des JFR d'octobre

Scanner cardiaque (coroscanner) chez le malade stable suspect de coronaropathie

Concepteurs : François Pontana, Benjamin Longère

Session lors des JFR d'octobre

Radioprotection patients
Concepteurs : Jean-François Chateil, Hubert Ducou-Le-Pointe

Session lors des JFR d'octobre

Réponse tumorale
Conceptrice : Laure Fournier

Session en novembre

Prise en charge de mon DPC : vers qui me tourner ?

- Si vous êtes **médecin libéral** (à 50% minimum) ou **salaire d'un centre de santé conventionné** : ANDPC. Nous vous conseillons d'aller vous renseigner au préalable sur les modalités d'inscription via notre site : <https://na.eventscloud.com/ehome/odpcrim/1028269/?Open>

- Si vous êtes **hospitalier** ou **salaire d'un centre de santé non conventionné** : votre établissement de santé ou son OPCA (ex. ANFH). Nous vous conseillons d'aller vous renseigner au préalable sur les modalités d'inscription via notre site : <https://na.eventscloud.com/ehome/odpcrim/205914/?Open>



L'ODPC-RIM, c'est :

Un Organisme de développement professionnel continu (DPC) spécialisé en radiologie-imagerie médicale diagnostique et interventionnelle. Il est enregistré comme organisme de formation sous le numéro 287 605 927 76 auprès du préfet de la région Ile-de-France.

Nous contacter :

Par mail : odpcrim@sfradiologie.org

Par téléphone : 01 53 59 59 61 / 01 53 59 59 62

Par voie postale :

SFR, pour ODPC-RIM – 47 rue de la Colonie, 75013 Paris

Site internet :

<https://www.eiseverywhere.com/ehome/odpcrim/odpc-rim/>

L'ODPC-RIM propose **des programmes de DPC** en partenariat avec la Société française de radiologie et d'imagerie médicale (SFR), ses délégations régionales, les sociétés d'organe de la radiologie, des associations de formation médicale continue spécialisée en radiologie. Ces programmes de DPC permettront aux professionnels de santé à satisfaire leurs obligations triennales de DPC.

L'ODPC-RIM propose également depuis deux ans un programme d'accréditation des équipes radiologiques qui vous permet de valider votre DPC ! Pour plus d'informations, allez consulter notre site :

<https://na.eventscloud.com/ehome/odpcrim/757265/?Open>

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux !



SFR, pour ODPC-RIM – 47 rue de la Colonie, 75013 Paris
Tel : +33 (0)1 53 59 59 61/62 - odpcrim@sfradiologie.org

[Unsubscribe](#)